

N°86 du 20 septembre 2018

- 1 LE PLAN PAUVRETÉ : « FAIRE PLUS POUR CEUX QUI ONT MOINS »**
- 2 LE DIALOGUE ÉTAT / COLLECTIVITÉS : LES ÉCHANGES REPRENENT**
- 3 LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL : C'EST PARTI POUR LA CONSULTATION !**
- 4 CANTINES SCOLAIRES : MOINS DE PLASTIQUE ET PLUS DE MENUS VÉGÉTARIENS**

1 LE PLAN PAUVRETÉ : « FAIRE PLUS POUR CEUX QUI ONT MOINS »

C'est quoi ?

On l'attendait depuis bientôt un an, la stratégie de lutte contre la pauvreté annoncée le 17 octobre dernier à l'occasion de la Journée mondiale du refus de la misère. Prévu pour avril 2018, puis pour juillet, c'est finalement ce jeudi 13 septembre, depuis le Musée de l'homme, à Paris, que le plan « Investir dans les solidarités pour l'émancipation de tous » a été présenté par le président de la République. Il est, on s'en souvient, le fruit d'une grande concertation avec tous les acteurs concernés. La finalité du plan est de réinventer l'Etat Providence, où le rôle de l'Etat ne serait plus d'aider les personnes pauvres à vivre mieux leur condition mais leur permettre de sortir de leur condition. « Ce plan n'est pas un plan charité » explique le chef de l'Etat, c'est « un combat neuf, indispensable, vital pour notre pays, celui de décider résolument de ne plus oublier personne ». 9 millions de personnes sont concernées, dont 3 millions d'enfants a-t-il rappelé. Pour « éradiquer la grande pauvreté », « à hauteur d'une génération », le plan de lutte s'appuie sur 5 engagements :

- 1 L'égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté
- 2 Garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants
- 3 Un parcours de formation garanti pour tous les jeunes
- 4 Vers des droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité
- 5 Investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi

Ces cinq engagements s'articulent donc autour de deux principes, la prévention de la précarité dès le plus jeune âge et l'accompagnement vers l'emploi. Pour lutter contre la précarité des enfants et des jeunes, on retiendra notamment les mesures suivantes : développement des crèches, des modes de garde et de nouvelles prises en charge pour les familles pauvres, un nouveau plan de formation pour les professionnels de la petite enfance pour améliorer la qualité de l'accueil éducatif, la développement des crèches à vocation d'insertion professionnelle, la distribution de petits déjeuners dans les écoles des zones défavorisées, l'incitation à offrir des tarifs accessibles pour les cantines scolaires, l'obligation de se former jusqu'à 18 ans, une extension de la Garantie jeunes à 500 000 bénéficiaires, la fin des sorties sans solutions à l'atteinte de la majorité du jeune confié à l'ASE. Sur le volet « santé », l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS) sera intégrée à la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) pour les plus vulnérables. Quant à l'accompagnement vers l'emploi, deux mesures phares ont été annoncées : la création d'un revenu universel d'activité et un nouveau service public de l'insertion. Le premier est, selon le chef de l'Etat, une aide qui « fusionne le plus grand nombre possible de prestations et dont l'Etat sera entièrement responsable », « du RSA à l'APL ». Il sera versé « en une fois » et automatiquement dès que les revenus « passent en dessous d'un certain seuil ». Il est, toutefois, conditionné à « des devoirs » de la part des bénéficiaires : une obligation d'inscription dans un parcours d'insertion, « qui empêche de refuser plus de deux offres d'emploi raisonnables ». C'est

pourquoi un nouveau service public de l'insertion sera créé pour traiter de « manière simultanée » l'insertion professionnelle et « les problèmes du quotidien ». Une « garantie activité » sera créée « combinant accompagnement social renforcé et insertion dans l'emploi ». Ces deux mesures seront au cœur du projet de loi « d'émancipation sociale » qui devrait être voté en 2020 et qui fera l'objet d'une nouvelle concertation avec les acteurs. 8 milliards sur quatre ans ont été annoncés.

Le discours du chef de l'Etat au musée de l'Homme : <https://bit.ly/2xfRALL>

Le dossier de presse de la stratégie de lutte contre la pauvreté: <https://bit.ly/2xe8zoV>

Où on en est ?

- le 14 septembre, le Chef de l'Etat a annoncé son plan de lutte contre la pauvreté : « Je pense que nous pouvons, à hauteur d'une génération, éradiquer la grande pauvreté dans notre pays, je ne l'aurais pas dit il y a quelques mois, mais je pense que nous ne pouvons le faire que si nous avons cette ambition extrême, de tous et toutes ».

- le 14 septembre, l'Apajh dit « partager globalement les objectifs présentés lors de ce discours » mais attend « des actes concrets allant au-delà des effets d'annonces ». <https://bit.ly/2DbtZLY>

- le 14 septembre, la Croix-Rouge française « salue des avancées significatives ». Selon elle, « ce plan démontre la volonté du gouvernement de s'inscrire dans une nouvelle dynamique en renforçant la prévention et l'insertion par l'activité ». « Dans sa mise en œuvre, la Croix-Rouge portera une attention particulière à la prise en compte des populations les plus éloignées de l'insertion par l'activité mais aussi de l'insertion sociale ». <https://bit.ly/2xjs9J5>

- le 14 septembre, Claire Hédon, présidente d'ATD quart Monde reconnaît que « pour la première fois un président de la République s'engage à éradiquer la grande pauvreté sur une génération, cela prend du temps, c'est normal, c'est très positif », mais « sur les 8 milliards d'euros annoncés en quatre ans, plus de quatre sont consacrés à la revalorisation de la prime d'activité déjà actée et annoncée ». <https://lemde.fr/2xl2joV>

- le 14 septembre, Samuel Coppens de la fondation de l'Armée du Salut questionne : « Oui, on a été émus, mais pour ceux qui sont à la rue aujourd'hui, on fait quoi ? ». <https://lemde.fr/2xl2joV>

- le 14 septembre, Véronique Fayet, présidente du Secours catholique, reconnaît que le plan « comporte des mesures structurantes à long terme, mais fait l'impasse sur nombre de sujets » tels que le niveau trop faible du RSA, l'accès au logement trop difficile et la non-prise en compte de la précarité des étrangers. <https://lemde.fr/2xl2joV>

- le 14 septembre, Stéphane Troussel, président du CD de Seine-Saint Denis, déclare : « Un service public de l'insertion, une prise en charge des jeunes majeurs jusqu'à 21 ans, chiche ! mais avec quels moyens ? Je ne peux m'empêcher de rapprocher ces 8 milliards dont 4 sont d'ores et déjà gagés, aux milliards de cadeaux fiscaux ». <https://lemde.fr/2xl2joV>

- le 14 septembre, Régions de France s'étonne, dans son communiqué, « de l'absence de concertation sur l'extension de la garantie jeune et les dispositifs d'insertion ». <https://lemde.fr/2xl2joV>

- le 14 septembre, Droit au logement déplore « qu'il n'y ait rien de neuf sur le logement, pas un mot sur les APL ». <https://lemde.fr/2xl2joV>

- le 14 septembre, les Petits frères des pauvres regrettent que « cette stratégie ne comporte aucune mesure contre l'isolement alors que la perte d'autonomie et la pauvreté renforcent la solitude ». <https://lemde.fr/2xl2joV>

- le 14 septembre, « les associations réunies au sein du Collectif ALERTE saluent le changement de discours et l'engagement du gouvernement concernant la lutte contre la pauvreté. » « Cependant, les mesures annoncées demeurent insuffisantes pour corriger les effets néfastes des choix politiques antérieurs, sur lesquels la stratégie pauvreté ne revient pas : baisse drastique des contrats aidés, diminution des APL, fragilisation des bailleurs sociaux, augmentation de la CSG, annonces sur la non-indexation de certains minima sociaux alors que l'inflation accélère ». <https://bit.ly/2anVBpz>

- le 14 septembre, Bruno Retailleau (LR) « approuvera sur pièces ». Autrement dit, « l'histoire récente nous a appris qu'avec Emmanuel Macron, il y a souvent un écart entre les annonces et l'initiative. Et ses annonces sont souvent beaucoup plus impressionnantes que la réalité et le résultat de ses initiatives ». <https://bit.ly/2NoOxfb>

Et l'Anacej ?

- L'Anacej était présente à cette présentation en compagnie de quatre membres du Collège des enfants et des jeunes du Haut Conseil à la Famille, à l'Enfance et à l'Âge. <https://bit.ly/2MQF7Ui>

2 LE DIALOGUE ÉTAT / COLLECTIVITÉS : LES ÉCHANGES REPRENENT

C'est quoi ?

La première Conférence Nationale des Territoires a été installée, le 17 juillet 2017 au Sénat, par le chef de l'Etat. Présidée par le Premier ministre, elle doit réunir, tous les six mois, des membres du gouvernement et des représentants des collectivités territoriales. Elle a pour objectif de renouer le dialogue entre l'Etat et les collectivités territoriales en devenant une véritable « instance d'échanges, de concertation et de décision ». C'est un engagement d'Emmanuel Macron pendant les présidentielles de « faire en sorte que les collectivités territoriales soient associées en amont à toute décision qui les concerne ». La première conférence a été d'ailleurs très attendue par les collectivités : « Sur la méthode, la démarche initiée par le chef de l'Etat, qui répond aux vœux anciens des associations nationales d'élus locaux, est saluée par les présidents du bloc communal qui participeront activement à la Conférence nationale des territoires ainsi qu'à tous les travaux qui devront impérativement se poursuivre » écrivaient les édiles de l'AMF, l'AdCF, de France urbaine, de Villes de France, l'APVF et l'AMRF à la veille de la conférence. Lors de la première rencontre, le gouvernement posait ses jalons et annonçait ses objectifs :

- « pas de « nouveau big bang » territorial imposé d'en haut »
- la réduction du nombre des élus locaux au même titre que les parlementaires
- une nouvelle conférence territoriale du Grand Paris pour refonder le projet
- un pacte financier avec l'Etat au lieu d'une baisse brutale des dotations
- l'exonération de la taxe d'habitation pour 80% des ménages sur trois ans
- l'allègement des normes : pour chaque nouvelle règle, deux devront être supprimées.
- une évaluation partagée des besoins en matière d'école et de santé
- la réforme des allocations de solidarité, en particulier le RSA, prévue pour 2019
- une agence nationale de la cohésion des territoires sera créée
- un calendrier accéléré pour la couverture intégrale du territoire en haut et très haut débit
- le nombre des maisons de santé sera doublé dans les territoires ruraux

Boycottée par les trois principales associations d'élus locaux, l'ADF, l'AMF et Régions de France, la 3^{ème} Conférence nationale des territoires du 12 juillet s'est résumée, selon les observateurs à une sorte de colloque gouvernemental. Un an après la première CNT lancée par le chef de l'Etat, le fameux « pacte girondin » est-il en train de tourner au vinaigre ? Pourtant, les relations ne sont pas rompues à en croire les discrets rendez-vous, souvent bilatéraux, entre le gouvernement et les présidents d'associations d'élus. Hervé Morin, président de Régions de France, affirme « faire passer le message que les présidents de collectivités ne sont pas dans la posture politique et dans l'hostilité. Par nature, ils cherchent plutôt le consensus et le rassemblement. Mais à Matignon et à l'Elysée, ils pensent que nous ne sommes que dans le combat politique. » Dominique Bussereau, président de l'ADF, affirme même que le mois de septembre devrait « pacifier le climat » entre les collectivités territoriales et l'Etat. Les sujets brûlants ne manquent pourtant pas, en premier lieu les finances locales qui devrait être la prochaine thématique de la 4^{ème} CNT fin décembre. C'est aussi à ce moment là que reprendront les débats sur la réforme institutionnelle suspendus à la demande du gouvernement pendant l'été. En attendant, on suivra les déclarations des édiles lors du Congrès des Régions de France, lesquelles donneront le ton de l'état des négociations en cours.

La circulaire du 16 mars 2018 relative à la mise en oeuvre des articles 13 et 29 de la loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour 2018-2022 <https://bit.ly/2F2Y2aO>

Le Rapport Richard-Bur sur la fiscalité locale : <https://bit.ly/2LCPoWb>

Le communiqué commun de l'ADF, l'AMF et Régions de France du 3 juillet : <https://bit.ly/2ukJ2Sd>

La liste des collectivités/EPCI qui ont accepté/refusé de signer le pacte financier : <https://bit.ly/2zt2LVG>

Où on en est ?

- après le boycott de l'ADF, l'AMF et Régions de France à la 3^{ème} CNT, les pourparlers ont repris...discrètement

2 LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL : C'EST PARTI POUR LA CONSULTATION !

C'est quoi ?

Après des mois de cacophonie au sein du gouvernement, de rapports cachés ou malvenus (voir notes de veille précédentes), les contours du Service national universel ont été dévoilés par le Premier ministre lors du conseil des ministres du 27 juin. Il a annoncé les « grands principes » de ce « projet de société qui a pour finalité de favoriser la participation et l'engagement de chaque jeune dans la vie de la Nation, de valoriser la citoyenneté et le sentiment d'appartenance à une communauté rassemblée autour de ses valeurs, de renforcer la cohésion sociale et de dynamiser le creuset républicain ». Sans surprise, il reprend les préconisations du groupe de travail missionné par le chef de l'Etat dont le rapport avait fuité dans la presse fin avril. Le gouvernement « valide les grands principes d'architecture proposés par le groupe de travail et notamment son organisation en deux phases distinctes » :

- un service national universel, pour tous les jeunes autour de 16 ans ; environ 800 000 jeunes
- une phase obligatoire d'1 mois maximum, et une phase non-obligatoire de 3 mois ou plus
- un service dont la vocation première n'est pas militaire mais citoyenne, plutôt « l'aboutissement du parcours citoyen débuté à l'école primaire et poursuivi au collège »

La première phase se déclinera en deux temps, deux fois 15 jours. Le premier se fera en hébergement (en centres de loisirs, logements étudiants, internats, ou casernes etc.), et sera consacré à l'information sur les différentes formes d'engagement, à une formation aux bonnes pratiques de sécurité, à des activités de cohésion de groupe, ainsi qu'à un bilan de santé et de compétences. Le second temps sera consacré à un projet collectif avec « un encadrement plus personnalisé ». Quant à la deuxième phase facultative, elle sera proposée aux jeunes qui veulent s'engager un peu plus dans le temps. Elle devrait prendre la forme d'un engagement plus long, d'au moins trois mois, lié à la défense et la sécurité (engagement volontaire dans les armées, la police, la gendarmerie, les pompiers, la sécurité civile), à l'accompagnement des personnes, à la préservation du patrimoine ou de l'environnement etc. Le service civique ferait partie des offres proposées.

Pour que le projet présidentiel soit un succès auprès des jeunes, le gouvernement a entendu la mise en garde du groupe de travail sur l'importance de consulter les jeunes pour les impliquer dans le nouveau dispositif. « On ne doit pas dissimuler l'ampleur des oppositions qui, sans doute minoritaires aujourd'hui, pourraient demain concerner les principaux intéressés, c'est-à-dire les jeunes et leurs organisations » peut-on lire dans le rapport. Le chef de l'Etat a dû également lire la Tribune du 3 juin dans laquelle les principales organisations lycéennes, étudiantes et de jeunesse dénoncent les « incohérences » et le caractère « contraignant » du projet présidentiel ainsi que sa logique « démagogique ». On comprend ainsi pourquoi les modalités du dispositif sont encore floues car le gouvernement souhaite impliquer les jeunes dans le projet. Une consultation sera donc lancée à la rentrée et « se déclinera sur les territoires et de manière numérique pour permettre la participation de chacun ». En plus des jeunes, elle « associera étroitement les associations, notamment celles qui sont en lien avec la jeunesse et celles qui rassemblent les parents, les mouvements d'éducation populaire, les syndicats, en particulier les syndicats d'enseignants, les professionnels du secteur de la jeunesse, les entreprises et les collectivités territoriales ». C'est sur la base des résultats de la consultation que le groupe de travail formulera des préconisations complémentaires avant la fin de l'année pour un premier déploiement dès 2019.

Le 13 septembre, la deuxième phase de consultation a été lancée à Avignon par le 1^{er} ministre. Après avoir auditionné tout l'été les parties prenantes au projet, le gouvernement souhaite donner la parole aux jeunes sur le projet, car même si l'architecture a été validée en Conseil des ministres le 27 juin dernier, « beaucoup reste à inventer ». Edouard Philippe demande aux jeunes « tous ensemble », d'inventer « le Service National Universel de demain, « celui qui aura du sens », celui qui leur « ressemblera ». Les rencontres régionales avec la jeunesse en métropole et en outre-mer se dérouleront jusqu'à fin octobre. En même temps, une consultation « publique de masse » sera lancée pour clôturer la consultation.

Le discours du Premier ministre à Avignon : <https://bit.ly/2MIOqFL> **nouveau**

Le Compte-rendu des conseils des ministres en date du 27 juin : <https://bit.ly/2N8Rlbn>

Le rapport DUBOIS / GUEREL de la commission de la Défense de l'Assemblée : <http://bit.ly/2BD84RE>

Le rapport du Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ) : <http://bit.ly/2sLyL4o>

Le communiqué de presse de Jean-Marie Bockel et Jean-Marc Todeschini sur le service national universel, au nom de la commission des affaires étrangères présidée par Christian Cambon <https://bit.ly/2HaA27j>

La note de synthèse sur le SNU de J-M Bockel et J-M Todeschini : <https://bit.ly/2vyGdAC>

Les membres du groupe mandaté par le chef de l'Etat en mars et dirigé par le général Daniel Ménaouine : Juliette Méadel, ancienne secrétaire d'Etat à l'Aide aux victimes, Thierry Tuot, ancien directeur général du Fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles, Kléber Arhoul, préfet et coordinateur national pour l'accueil des migrants en France, Emmanuelle Pérès, déléguée générale de la Fédération de la formation professionnelle, Guy Lavocat, consultant en RSE et Management social des organisations et Marion Chapulut, présidente de CitizenCorps

Où on en est ?

- le Premier ministre était le 13 septembre à Avignon pour lancer le cycle des concertations territoriales sur le SNU ; il a annoncé le calendrier des six journées, « des temps forts pour préciser les contours et le contenu du SNU » :
- le 13 septembre : Avignon
- le 17 septembre : Compiègne
- le 1^{er} octobre : Voiron dans l'Isère
- Semaine du 6 au 13 octobre : Aulnay-sous-Bois
- Semaine du 15 au 20 octobre : la Guyane
- le 24 octobre : Charente-Maritime / Gironde

Et l'Anacej ?

- l'Anacej a lancé une enquête pour connaître l'avis des jeunes sur le SNU <http://bit.ly/2plq78z>
- lors de leur week-end de travail fin janvier, les membres du Comité Jeunes de l'Anacej ont débattu avec un représentant du ministère des Armées pour apporter leur point de vue
- en tant que membre du COJ, l'Anacej a contribué au rapport rendu le 30 janvier <http://bit.ly/2sLyL4o>

4 CANTINES SCOLAIRES : MOINS DE PLASTIQUE ET PLUS DE MENUS VÉGÉTARIENS

C'est quoi ?

Le 31 janvier, Stéphane Travert, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, a présenté le projet de loi issu des États généraux de l'alimentation qui se sont déroulés du 20 juillet au 21 décembre 2017. Il vise en premier lieu à rééquilibrer les relations commerciales entre producteurs, distributeurs et transformateurs du secteur agricole mais également de favoriser une alimentation « saine et durable » pour tous. C'est dans ce cadre que s'inscrit la promesse du candidat Macron : « d'ici 2022, 50 % des produits proposés par les cantines scolaires et les restaurants d'entreprise devront être bio, écologiques ou issus des circuits courts ». Si les engagements du Grenelle de l'environnement organisé par Nicolas Sarkozy en 2007 prévoyaient 20 % de produits bio en restauration collective, les résultats sont aujourd'hui très modestes. Ainsi, seuls 3% des repas dans les cantines scolaires sont élaborés avec des produits issus de l'agriculture biologique. Avec pas moins d'un milliard de repas par an, tous niveaux scolaires confondus, les cantines scolaires devront désormais s'approvisionner, à l'horizon de 2022, « avec 50% de produits biologiques, locaux ou sous signes officiels de qualité, dont 20% issus de l'agriculture biologique ». Le projet de loi comprend également des mesures en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire. Enfin, l'obligation de proposer, aux enfants, une fois par semaine, un menu végétarien n'est pas encore dans le texte mais pourrait y être par voie d'amendement. C'était en tout cas un souhait de Nicolas Hulot. Il répondrait aux enjeux climatiques mais permettrait aussi, parce que moins onéreux qu'un repas à base de viande, d'atteindre les objectifs pour 2022. En tout cas, 86% des parents d'élèves souhaitent davantage de bio dans les cantines, ce qui révèle combien la cantine scolaire est devenue un enjeu de société et de politique publique. Elle est aussi un moyen de lutter contre le développement de l'obésité mais également un facteur de réussite scolaire. C'est aussi pourquoi la loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté prévoit un droit à la cantine pour tous.

En mai dernier, on s'en souvient, lors de la première lecture, un amendement proposant un menu végétarien avait été retoqué. Véritable « combat idéologique » pour certains, question

de santé publique pour les autres, les débats avaient été particulièrement vifs. Lors de la deuxième lecture, ce 14 septembre, un nouvel amendement est finalement passé de justesse contre l'avis du gouvernement. Il prévoit une expérimentation d'un menu végétarien une fois par semaine « pour une durée de deux ans » qui « pourra être composé de protéines animales (laitages, oeufs) ou végétales (céréales, légumineuses) ». Elle fera l'objet d'une évaluation, « notamment de son impact sur le gaspillage alimentaire, sur les taux de fréquentation et sur le coût des repas, dont les résultats sont transmis au Parlement au plus tard six mois avant son terme ». Pour Barbara Pompili, députée LERM, qui a, depuis le début, défendu le texte, sans cet amendement « on passerait à côté d'une volonté très forte de nos concitoyens, qui va dans le bon sens ». A noter, que seules les collectivités qui proposent déjà deux menus pour le même repas sont concernées par l'expérimentation. En revanche, l'interdiction des couverts et de contenants jetables en plastique s'impose à toutes au 1er janvier 2020. Après les pailles et les bâtonnets mélangeurs proscrits par les sénateurs en juin, un amendement prévoyant l'interdiction des « couverts, piques à steak, couvercles à verre jetables, plateaux repas, pots à glace, saladier, boîtes » a été finalement adopté contre l'avis du gouvernement. Enfin, après avoir autorisé « à titre expérimental » et « pour une durée de trois ans » les collectivités à bannir les contenants en plastique, seront interdits, au plus tard au 1er janvier 2025, les « contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe et de service en matière plastique » dans les cantines, « de la crèche à l'université ». Pour les collectivités de moins de 2000 habitants, l'échéance est reportée à 2028.

Projet de loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine et durable et accessible à tous (petite loi) : <https://bit.ly/2NmN74F>

Où on en est ?

- les députés ont adopté le 14 septembre le projet de loi « pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine et durable et accessible à tous »

association nationale
des conseils d'enfants
et de jeunes

10-14 rue Tolain 75010 Paris
T 01 56 35 05 35 F 01 56 35 05 36
info@anacej.asso.fr

www.anacej.asso.fr
anacej

Directeur de publication : Frédéric Pairault

Rédactrice : Marie Bohin

La note de veille mensuelle est une synthèse des grands dossiers d'actualité destinée exclusivement aux adhérents de l'Anacej et téléchargeable sur le site de l'association en étant identifié.

Dans un souci de clarté, nous avons inséré des « mini-liens » qui renvoient tous vers des sources fiables (institutions organisations, presse généraliste ou spécialisée).

Toute reproduction ou modification sans notre accord est interdite.